Sœur Marie Simon-Pierre

**Le vendredi 29 novembre, à l’occasion du 81ème anniversaire de la 1ère apparition de Notre-Dame à Beauraing, la sœur Marie Simon-Pierre, guérie miraculeusement grâce à l’intercession de Jean-Paul II, viendra témoigner de son expérience extraordinaire.**

Sœur Marie Simon-Pierre Normand est une religieuse française de la congrégation des Petites Sœurs des maternités catholiques à Puyricard, près d’Aix-en-Provence. Depuis 2001, elle était atteinte de la maladie de Parkinson, le même mal qui rongeait le pape Jean-Paul II. La maladie évoluait doucement durant les trois premières années, mais après, les symptômes s’amplifiaient. Elle souffrait de plus en plus : « A partir du 2 avril 2005 la maladie me ravageait de semaine en semaine, je me voyais diminuer de jour en jour, je ne pouvais plus écrire étant gauchère ou si je le faisais, j’étais difficilement lisible. Conduire ne m’était quasiment plus possible hormis sur des trajets très courts car ma jambe gauche connaissait des périodes de ‘blocage’ et la raideur ne facilitait pas la conduite. Il me fallait de plus en plus de temps pour accomplir mon travail. Celui-ci était devenu très difficile, travaillant en milieu hospitalier. J’étais fatiguée et épuisée », témoigne-t-elle dans le Paris Match du 14 janvier 2011. Le 2 avril 2005, le pape Jean-Paul II meurt. Un coup dur supplémentaire pour la sœur Marie Simon-Pierre, qui aimait beaucoup ce pape et partageait avec lui cette même maladie terrible. Les symptômes de la maladie de Parkinson empiraient chez elle et l’on redoutait le pire. Quand arrive l’inimaginable : le 2 juin 2005, la sœur se réveille, stupéfaite qu’elle ait pu dormir. Elle n’a plus mal, elle ne sent plus aucune raideur. Intérieurement, elle n’est plus la même. Elle arrête tout traitement de médicaments. Elle est guérie. Depuis lors, sœur Marie Simon-Pierre a repris une vie normale.

Au cours des funérailles du pape Jean-Paul II, le 8 avril 2005, on pouvait entendre certains dans la foule scander : « santo subito ! », c’est-à-dire « canonisez-le tout de suite ! ». Mais l’Eglise est très prudente et exigeante dans cette matière. Toute une enquête doit être menée, qui doit entre autres prouver l’héroïcité des vertus du candidat. Et des miracles sont demandés, comme des signes venus du ciel. Un miracle est une guérison physique soudaine et durable dans le temps qui est inexplicable pour la médecine. Il faut un miracle pour la béatification, et un deuxième pour la canonisation. Après la guérison de sœur Marie Simon-Pierre, l’archidiocèse d’Aix-en-Provence, où habite la sœur, a ouvert une enquête sur son cas. Les résultats de cette enquête rigoureuse sont rassemblés dans un dossier qui a été envoyé à Rome, pour être accueilli dans la Congrégation pour les causes des saints. Une longue procédure doit être suivie : une commission médicale, composée de sept médecins, doit déterminer si la guérison retenue est, ou n'est pas, explicable scientifiquement. De plus, si cette guérison s'avère extraordinaire, une commission théologique doit aussi se prononcer sur son caractère miraculeux et sur l'intercession du candidat à la béatification, ici Jean-Paul II, dans cette guérison. Enfin, les évêques et cardinaux de la Congrégation des causes des saints sont appelés à donner leur avis sur le dossier. Si celui-ci est favorable, la reconnaissance du miracle est alors proposée à l'approbation du pape. Dans le cas de Jean-Paul II, ce processus a abouti le 14 janvier 2011 à l’annonce par Benoît XVI de sa béatification, qui a eu lieu le 1er mai 2011. Ce même jour, une femme originaire du Costa Rica atteinte d’un anévrisme est guérie miraculeusement, ce qui a ouvert la voie vers la canonisation de Jean-Paul II, prévue pour le 27 avril 2014.

Sœur Marie Simon-Pierre témoignera de sa guérison le 29 novembre à 15h30 aux Sanctuaires de Beauraing.